CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

57e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 24 au 28 juin 2019

**SC57 Doc.11.4**

**Rapports finals des présidents des groupes de travail supprimés :**

**Groupe de travail sur la facilitation**

**Mesure requise :**

Le Comité est invité à prendre note du rapport.

1. À sa 13e session (COP13), la Conférence des Parties contractantes a décidé, dans la Résolution XIII.3, *Gouvernance de la Convention*, de supprimer les groupes de travail énumérés en annexe 1 de la même Résolution, et a invité les présidents de ces organes subsidiaires, le cas échéant, à remettre un rapport final au Comité permanent sur les résultats des travaux de leur organe subsidiaire, pour publication sur le site web de la Convention avant la 57e Réunion du Comité permanent.

2. Le rapport final du Groupe de travail sur la facilitation se trouve ci-joint.

**Rapport final du** **Groupe de travail sur la facilitation**

Le Groupe de travail sur la facilitation (GTF) était coprésidé par l’Uruguay et les États‑Unis et composé de représentants des Parties suivantes : Australie, Colombie, Finlande, Japon, Kenya, Roumanie, Sénégal et Suisse. Le GTF souhaite remercier le Comité permanent de lui avoir, au nom des Parties contractantes, confié la tâche d’explorer des moyens d’améliorer l’efficacité de la structure de gouvernance de la Convention de Ramsar et le fonctionnement du Secrétariat. Les coprésidents souhaitent aussi remercier les membres du GTF pour leur participation assidue et leurs contributions réfléchies tout au long des travaux intersessions du groupe, et la Secrétaire générale pour avoir fourni au groupe les informations nécessaires à ses travaux.

Le GTF a été créé à la 50e Réunion du Comité permanent, en réponse à la Résolution XII.3, paragraphe 58. À la 51e Réunion du Comité permanent, le groupe a également été prié d’assumer les tâches demandées dans la Résolution XII.4, paragraphe 7b. À la 53e Réunion du Comité permanent, le groupe a indiqué qu’après discussions avec l’UICN et avec la Secrétaire générale, il avait la certitude que la Secrétaire générale et l’UICN avaient établi une relation de travail solidaire et que le Secrétariat était en bonne voie pour conduire les affaires de la Convention de manière professionnelle et correcte sur le plan juridique et de la procédure. Le GTF a estimé qu’à la lumière de la foi retrouvée par les Parties pour la Secrétaire générale, il pouvait se retirer de son rôle de facilitation plus étroit qu’à l’habitude, comme demandé dans les Résolutions XII.3 et XII.4. La 53e Réunion du Comité permanent a pris note d’une part, du fait que le GTF est très satisfait de la Secrétaire générale et d’autre part, des travaux accomplis par le GTF, mais elle a également prorogé le mandat du GTF dans la Décision 53‑04 et la Décision 53‑23 pour lui confier de nouvelles tâches en matière de communication et de gouvernance.

Le GTF a accompli un important travail intersessions entre la 53e et la 54e Réunion du Comité permanent afin de remplir ce mandat. Les membres du groupe de travail ont ensuite élaboré plusieurs projets de paragraphes à inclure dans différentes résolutions ainsi qu’un projet de résolution à part entière pour améliorer l’efficacité et l’efficience de la Convention, tous travaux qui ont été présentés à la 54e Réunion du Comité permanent pour approbation. Les résultats du GTF ont généralement été bien accueillis par les Parties contractantes et intégrés dans les différents projets de résolutions bien que des questions aient été posées sur les compétences juridiques du groupe de travail du point de vue de la soumission d’un projet de résolution à part entière. Néanmoins, le Comité permanent a décidé de communiquer le projet de résolution à la COP13 pour examen. Les détails de ces travaux et les résultats du GTF sont exprimés dans le rapport et les décisions de la 54e Réunion du Comité permanent.

Après la 54e Réunion du Comité permanent, le GTF ne s’est plus réuni officiellement de sorte que le rapport du GTF à la 54e Réunion du Comité permanent contenait les activités finales du groupe de travail.

Il importe de souligner l’engagement sincère de toutes les Parties contractantes à rechercher et obtenir la plus grande efficacité et efficience possible pour la Convention de Ramsar. Toutes les réunions, en personne ou à distance, ont été extrêmement enrichissantes et ont révélé différentes opinions sur les moyens de gérer la Convention pour obtenir la meilleure application possible en vue de conserver les zones humides.

Les coprésidents de ce groupe de travail souhaitent exprimer leur profonde gratitude à toutes les Parties contractantes qui ont fourni des contributions précieuses à ses travaux et ont élevé le niveau des discussions sur des sujets d’extrême sensibilité. Nous encourageons toutes les Parties contractantes intéressées à participer aux futurs groupes de travail où elles pourront librement et clairement exprimer leurs différentes opinions concernant les meilleurs moyens de gérer cette Convention importante.

Nous espérons aussi que les résultats obtenus par ce groupe de travail seront considérés comme la fondation des discussions possibles sur les nouveaux défis que doit relever et résoudre cette Convention pour poursuivre sa noble tâche de protection des zones humides à l’échelon mondial.